



# Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
15 février 2024  
Français  
Original : anglais

---

## Sixième Commission

### Compte rendu analytique de la 21<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 20 octobre 2023, à 10 heures

*Présidence* : M. Milano (Vice-Président)..... (Italie)

## Sommaire

Point 78 de l'ordre du jour : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M. Chindawongse (Thaïlande), M. Milano (Italie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

**Point 78 de l'ordre du jour : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/78/514)**

1. **M. Agyeman** (Ghana), prenant la parole en qualité de Président du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, déclare que, lors de sa cinquante-huitième session, tenue le 3 octobre 2023, le Comité consultatif a passé en revue les activités menées au titre du Programme durant la période considérée, tel qu'il ressort du rapport du Secrétaire général (A/78/514), et pris note des activités prévues pour 2024, y compris les incidences administratives et financières desdites activités.

2. Ayant pris note du rapport sur les cours régionaux de droit international pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, le Comité consultatif a remercié en particulier les pays qui ont accueilli les programmes de formation, les cours en présentiel présentant l'intérêt de faciliter grandement les échanges entre spécialistes et praticiens du droit et, partant, d'aider les États à établir et entretenir des relations amicales entre eux. Le Comité consultatif a également encouragé le Secrétariat à renforcer ses programmes en tirant les enseignements de la pandémie de COVID-19, quand on sait que la logique des technologies de l'information et des communications est de plus en plus incontournable. Il a également redit combien il importait de veiller à équilibrer la représentation des différentes traditions juridiques dans les programmes de formation et a préconisé d'améliorer l'équilibre des sexes dans le corps enseignant du Programme de bourses de perfectionnement en droit international et parmi les participants aux programmes de formation.

3. La Médiathèque de droit international des Nations Unies a enregistré 32 conférences et, suivant en cela des recommandations antérieures du Comité consultatif, le Secrétariat a entrepris d'améliorer la représentation des sexes et des différentes langues parmi les conférenciers. Le Comité consultatif a suggéré au Secrétariat de faire appel aux moyens technologiques et aux réseaux sociaux pour faire mieux connaître les ressources en droit international de la Médiathèque et a souscrit à

l'idée de continuer d'enrichir le site Web de la Médiathèque, le but étant de le rendre plus convivial.

4. Le Comité consultatif a pris note de la publication de la deuxième édition du volume 25 de la *Série législative des Nations Unies*, du volume 26 de la *Série législative des Nations Unies*, de la 10<sup>e</sup> édition de *La Commission du droit international et son œuvre* (volumes I et II) et du *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice pour 2018-2022*. Il a également noté que la bénéficiaire de la dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer pour 2020 suivait le programme, qui avait dû être reporté à cause des restrictions dictées par la pandémie de COVID-19.

5. Le Comité consultatif a recommandé au Secrétariat de continuer de coopérer avec les institutions régionales de droit international à l'occasion de l'exécution des activités du Programme d'assistance. Il s'est dit satisfait de voir financer les activités du Programme sur les ressources du budget ordinaire de l'Organisation, tout en soulignant combien il importait de mobiliser des fonds de contribution volontaires en vue d'élargir et de renforcer ces activités. À cet égard, le Président du Comité consultatif remercie une fois de plus l'Arabie saoudite, l'Autriche, la Chine, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Panama, les Philippines, la Pologne, le Portugal, Singapour, la Slovaquie et la Tchéquie qui ont versé des contributions volontaires au titre du Programme. Le Comité consultatif s'est de même félicité de la volonté du Bureau des affaires juridiques de renforcer encore le Programme, notamment en créant des synergies avec d'autres programmes de renforcement des capacités.

6. **M. de Serpa Soares** (Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU) déclare avoir, durant la période où le Programme d'assistance était sérieusement sous-financé, soutenu l'initiative tendant à en financer les activités sur les ressources du budget ordinaire et entend veiller à voir exécuter pleinement lesdites activités. Faisant remarquer qu'en dépit des mesures de restriction de santé publique dictées par la pandémie de COVID-19, venues l'empêcher d'organiser des programmes de formation en présentiel, le Secrétariat a reçu des centaines de demandes, ce qui dit assez l'intérêt que ces programmes continuent de susciter, le Secrétaire général adjoint fait savoir que, ces mesures de restriction ayant été levées, le Secrétariat organise de nouveau des cours de formation en présentiel à Addis-Abeba, à Bangkok, à La Haye et à Santiago, continue de publier des matériels pédagogiques et autres matériaux de droit sur le site Web de la Médiathèque et a relancé

le programme de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer.

7. À la suite du Président du Comité consultatif, le Secrétaire général adjoint entend remercier les États Membres qui ont versé des contributions volontaires, qui viennent aider grandement à élargir les activités du Programme d'assistance. Outre celles versées par les États Membres citées par le Président du Comité consultatif, le Secrétariat sait gré à l'Espagne et à l'Irlande des contributions additionnelles qu'elles lui ont versées depuis la fin de la période considérée.

8. Rappelant avoir exposé au Comité consultatif, lors de sa cinquante-septième session, l'ambition qu'il avait de renforcer les actions de formation du Bureau des affaires juridiques, le Secrétaire général adjoint fait savoir que sa proposition tendant à voir regrouper sous sa supervision générale toutes les activités de promotion et de diffusion du droit international a été approuvée dans le budget-programme de 2023. À cet égard, il a chargé un juriste (administrateur général) de coordonner les activités de renforcement des capacités menées dans l'ensemble des diverses unités administratives du Bureau, d'assurer la gestion stratégique et intégrée des actions de formation, d'améliorer le concours prêté aux États Membres et de faire office de Secrétaire du Comité consultatif.

9. **M. Pallek** (Secrétaire du Comité consultatif) dit que les ressources qui lui ont été allouées dans le budget ordinaire ont permis à la Division de la codification d'organiser en 2023 tous les quatre programmes de formation décidés par l'Assemblée générale, à savoir le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les trois cours régionaux de droit international pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il précise que plus de 80 pour cent des 100 participants à ces programmes de formation, représentant 68 différents États Membres, ont bénéficié d'une bourse qui leur a permis de couvrir leurs frais de participation auxdits programmes et que la Division a su réaliser la parité des sexes parmi les participants et l'équilibre des sexes et la représentation des différentes régions parmi les conférenciers.

10. La Médiathèque, qui propose gratuitement une formation en ligne de qualité à un nombre illimité de personnes dans le monde entier, donne accès à plus de 600 conférences et a été consultée par près de 3 millions d'utilisateurs. Depuis septembre 2022, on a fait procéder à l'enregistrement de 32 nouvelles conférences, en veillant spécialement à l'égalité de représentation des sexes et des langues et à la représentation des différentes régions parmi les conférenciers. On a également fait procéder à des

enregistrements lors d'une mission au Palais de la Paix, 20 conférences ayant été enregistrées en langues anglaise, chinoise et française à cette occasion.

11. La Division de la codification a non seulement procédé à la publication des ouvrages mentionnés par le Président du Comité consultatif, mais a également continué d'œuvrer à publier les éditions 2017 et 2018 de l'*Annuaire juridique des Nations Unies* et le volume XXXV du *Recueil des sentences arbitrales*.

12. Le Bureau des affaires juridiques sait gré à l'Assemblée générale d'avoir financé le Programme d'assistance sur les ressources du budget ordinaire même s'il est essentiel de le doter de fonds de contributions volontaires pour lui permettre de remplir pleinement sa vocation.

13. **M<sup>me</sup> Hicuburundi** (Division des affaires maritimes et du droit de la mer), rappelant que dans sa résolution 77/248, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction du concours important qu'apporte au renforcement des capacités des pays en développement et à la promotion du droit de la mer la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer, fait savoir qu'à la date d'octobre 2023, la Dotation avait octroyée une bourse à 16 femmes et 18 hommes qui apportent maintenant une importante contribution dans leurs pays et régions respectifs. Revenues à New York, nombre de ces personnes participent activement aux travaux d'instances et de processus majeurs intéressant les affaires maritimes et le droit de la mer. Elle rappelle que, n'ayant pu participer au programme à cause des restrictions dictées par la pandémie de COVID-19, dont l'impossibilité d'organiser la plupart des activités en présentiel, la bénéficiaire de la bourse en 2020 a pu enfin suivre un stage de trois mois à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer en 2023 et est sur le point d'achever ses études universitaires. La Division mène de nouveau en présentiel depuis 2023 ses activités de renforcement des capacités, organisant notamment à l'intention des pays en développement des ateliers de formation régionaux consacrés à la gouvernance des océans et au droit de la mer.

14. Les pays en développement doivent plus que jamais se donner durablement les moyens de concourir activement aux processus concernant les océans, y compris l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des instruments connexes, à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et à l'exécution des engagements souscrits dans l'Accord de Paris, qui dit l'importance de garantir l'intégrité de tous

les écosystèmes, y compris les océans. Il est donc essentiel de dégager les fonds nécessaires pour permettre au Secrétariat de continuer d'accorder des bourses au titre de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer. Au 31 juillet 2023, le montant net des ressources du fonds d'affectation spéciale correspondant, compte non tenu des frais relatifs à l'appui aux programmes, s'élevait à environ 120 000 dollars, le montant estimatif de toute bourse pouvant atteindre 75 000 dollars. Rappelant que, faute de fonds, la bourse n'a pas été octroyée pendant plusieurs années entre 2007 et 2016 et que seule une portion en a été accordée en 2017, l'intervenante tient à remercier les États Membres qui ont versé des contributions volontaires à titre d'appui à la Dotation et exhorte les États et autres parties prenantes à continuer de verser de telles contributions pour permettre au Secrétariat d'octroyer des bourses dans l'avenir, ainsi qu'il est dit dans la résolution 77/248 de l'Assemblée générale.

15. **M. Heidari** (République islamique d'Iran), s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, déclare que, étant un moyen de favoriser les relations amicales et la coopération entre États, le Programme d'assistance est l'un des plus importants outils de l'Organisation, les activités menées au titre dudit Programme contribuant grandement à faire mieux connaître le droit international, à promouvoir le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à asseoir l'état de droit dans l'ordre tant interne qu'international.

16. S'il attache une importance particulière au renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement, le Mouvement encourage également la Division de la codification à continuer, autant que possible, de proposer gratuitement une formation de haute qualité à un plus grand nombre d'instructeurs dans le monde. Elle doit également faire tout ce qui est en son pouvoir pour ouvrir les cours et bourses du Programme d'assistance aux décideurs futurs. En outre, si l'apprentissage à distance ne doit jamais remplacer la formation en présentiel, la Division de la codification doit se préparer à l'éventualité de devoir dispenser des cours régionaux en ligne.

17. En ce qui concerne la Médiathèque, le Mouvement se félicite de l'initiative d'organiser des missions aux fins de l'enregistrement de conférences et estime qu'il faudrait envisager notamment d'enregistrer les exposés de Rapporteurs spéciaux de la Commission du droit international devant la Sixième Commission. Il considère également important d'améliorer la représentativité géographique des conférenciers dans le choix des contenus de la Médiathèque et des cours

régionaux, proposer des conférences dans un plus grand nombre de langues et pourvoir à la représentation des principaux systèmes juridiques du monde. Il est d'avis que, s'ils doivent traiter de problématiques régionales, les cours régionaux doivent également s'intéresser à la question générale des synergies entre le droit international et les relations internationales.

18. Le Mouvement tient à souligner le rôle des centres d'information des Nations Unies, qui contribuent à diffuser le droit international en donnant accès aux ressources en ligne de l'ONU dans plusieurs langues. Redisant son attachement au Programme d'assistance, il exhorte tous les États Membres à veiller à en financer convenablement les activités sur les ressources du budget ordinaire et à l'aide de contributions volontaires.

19. **M<sup>me</sup> Carral Castelo** (Cuba), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare qu'à la faveur de la diffusion du droit international et de l'organisation d'activités de formation, en particulier dans les pays en développement, le Programme d'assistance continue de concourir utilement à renforcer la paix et la sécurité internationales et à favoriser les relations amicales et la coopération entre États. Le Groupe se réjouit de constater que le Programme s'est vu allouer les moyens budgétaires de sa mission et remercie les États Membres qui ont versé des contributions en espèces ou en nature au titre dudit Programme. Il tient à redire qu'il importe de veiller à continuer de financer les activités du Programme, qui contribuent à permettre aux pays en développement de participer plus largement à la vie multilatérale.

20. Le Groupe félicite la Division de la codification pour ce qu'elle fait pour dispenser de nouveau en présentiel les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes. Il se félicite également des ateliers régionaux consacrés au règlement pacifique des différends internationaux organisés en ligne durant la période considérée et se réjouit de ce que le Programme de bourses de perfectionnement en droit international ait été organisé à La Haye en août 2023.

21. Considérant que l'on ne saurait exagérer l'intérêt des cours de formation de haute qualité dispensés gratuitement en ligne à un nombre illimité de personnes par la Médiathèque, le Groupe souscrit à l'idée de voir la Division de la codification effectuer des missions d'enregistrement en vue de promouvoir une meilleure représentativité géographique et linguistique des conférenciers et la félicite pour ce qu'elle fait pour mettre les podcasts de la Médiathèque à la disposition des usagers n'ayant qu'un accès limité à Internet. De même, le Groupe sait gré au Bureau des affaires

juridiques de ce qu'il fait pour faire connaître le droit international à tous sans exclusive et l'encouragement à poursuivre ses activités de sensibilisation, le but étant de permettre aux États Membres de se familiariser avec la Médiathèque et d'en utiliser les ressources.

22. **M. Ikondere** (Ouganda), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Programme d'assistance s'est révélé un outil indispensable pour aider à asseoir l'état de droit dans l'ordre international, en ce qu'il vient aider les États Membres à se donner les moyens de participer à la vie internationale sur un pied d'égalité. En outre, en leur permettant de mieux appréhender le droit international, il concourt à garantir la paix et la sécurité internationales et à favoriser des relations amicales et la coopération entre États. Le Groupe africain prend note en s'en félicitant des activités menées récemment au titre du Programme, qui revêtent une importance primordiale pour l'Afrique et ont suscité un vif intérêt chez les juristes, responsables gouvernementaux et praticiens africains.

23. Le Groupe africain se félicite de ce que le Programme d'assistance ait repris ses activités de formation en présentiel, dont le cours régional de droit international pour l'Afrique et le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, se réjouissant en particulier de ce que 11 des 21 participants sont de sexe féminin, et attend avec impatience de voir le Programme d'assistance reprendre pleinement ses activités en présentiel. Le Groupe se félicite également de ce que le Programme reste ouvert aux anciens participants et encourage le Secrétariat à continuer d'apporter son concours au Séminaire de droit international à l'intention des universités africaines.

24. Redisant combien il importe d'assurer le financement prévisible du Programme d'assistance, le Groupe africain engage tous les États Membres à appuyer la proposition tendant à en financer les activités sur le budget ordinaire et remercie ceux qui continuent de verser des contributions volontaires en espèces et en nature audit Programme, le Secrétariat devant continuer de le faire connaître et inviter périodiquement les parties prenantes à y verser des contributions volontaires, l'objectif étant de lui assurer un financement prévisible et de lui permettre d'élargir ses activités.

25. **M<sup>me</sup> Mark** (Saint-Vincent-et-les Grenadines), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), déclare que, dès leur accession à l'indépendance, les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont érigé le droit international en pierre angulaire des relations internationales et œuvré à son développement progressif, le but étant de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir les relations amicales

et la coopération entre États. Voyant dans la connaissance et la compréhension des règles de fond de droit international une condition sine qua non de l'observation desdites règles, la CELAC juge important de renforcer l'enseignement, l'étude et la diffusion du droit international. Les bourses et cours de formation offerts par le Programme d'assistance permettent aux étudiants et praticiens de tirer profit d'enseignements dispensés par d'éminents spécialistes du droit international.

26. Voyant dans les cours régionaux, en particulier, des plateformes de grande utilité s'agissant de favoriser l'enseignement et la diffusion du droit international, la CELAC se réjouit de ce que le cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes de 2023 ait été dispensé en présentiel. Elle préconise d'allouer au Programme d'assistance dans le budget ordinaire les crédits propres à lui permettre de financer ses activités, notamment d'organiser les trois cours régionaux.

27. La CELAC remercie le Bureau des affaires juridiques de gérer 26 sites Web conviviaux sur le droit international, qui proposent de précieuses ressources aux chercheurs. La série de conférences, les archives historiques et la bibliothèque de recherche de la Médiathèque sont une boîte à outils utile qui vient aider le Programme à réaliser ses objectifs et à atteindre des millions de personnes dans le monde entier. La *Série législative des Nations Unies* et le Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice et de la Cour permanente de Justice internationale publiés par le Bureau des affaires juridiques sont d'un grand intérêt pour le monde universitaire autant que l'est l'initiative qu'il a prise d'élargir encore son programme de publication assistée par ordinateur.

28. Enfin, l'anglais et le français étant les seules langues de travail de la Cour internationale de Justice, la CELAC considère qu'il serait particulièrement utile de publier le Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour dans toutes les langues officielles de l'ONU, pour ainsi permettre aux enseignants, chercheurs et étudiants des pays de la Communauté de se familiariser avec la jurisprudence de la Cour, tout devant être fait pour mettre à jour ces textes et les diffuser le plus largement possible.

29. **M<sup>me</sup> Popan** (Représentante de l'Union européenne en qualité d'observatrice), intervenant également au nom de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de la Macédoine du Nord, de la République de Moldova et de la Türkiye, pays candidats et, en outre, de l'Andorre, de la Géorgie, de Monaco et de Saint-Marin, dit que le Programme d'assistance propose des moyens et des



outils importants pour faire mieux connaître le droit international et asseoir l'ordre multilatéral sur la légalité.

30. Si elle constate qu'il a réussi à opérer rapidement sa transition numérique pendant la pandémie de COVID-19, l'Union européenne se réjouit de ce que le Programme d'assistance ait repris ses activités de formation en présentiel, en particulier les cours régionaux de droit international des Nations Unies et le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, ces activités en présentiel étant l'occasion de discussions approfondies et d'échanges entre participants. Pour donner plus d'intérêt pratique aux cours régionaux, le Programme gagnerait à insérer dans les programmes d'études l'examen de questions soulevées par le droit international moderne.

31. L'Union européenne souligne combien il importe d'assurer la diversité de représentation linguistique et géographique parmi les participants et les conférenciers et se réjouit de constater qu'il existe un meilleur équilibre des sexes parmi les personnes candidates aux cours régionaux de droit international et au Programme de bourses de perfectionnement en droit international. Pour elle, il faudrait encourager les femmes et des personnes de toutes horizons à faire acte de candidature à ces offres de formation afin de mieux se préparer à participer pleinement et sur un pied d'égalité à la vie dans toutes les sphères de la société. À cet égard, elle estime que le Programme pourrait faire la publicité de ses cours sur les réseaux sociaux, pour ainsi susciter plus de candidatures et en diversifier encore l'origine.

32. En ce qui concerne la Médiathèque, l'Union européenne se félicite de la série des miniconférences, qui donne plus largement accès à des informations sur des sujets fondamentaux du droit international, notamment à des usagers qui n'ont qu'une infime ou rudimentaire connaissance du sujet considéré. Elle estime néanmoins qu'il serait bon de moderniser le site Web de la Médiathèque, de rendre plus conviviaux les matériaux proposés en ligne et de proposer des outils d'accès propres à l'ouvrir plus largement aux personnes vivant avec quelque handicap.

33. Le Programme d'assistance pouvant contribuer à faire mieux connaître le droit international et proposer aux générations présentes et futures des moyens d'œuvrer à asseoir la justice, l'égalité et la paix dans le monde entier, l'Union européenne continuera à lui apporter son concours. Elle se félicite du fait que le Programme d'assistance soit financé sur le budget ordinaire et remercie les États qui ont versé des contributions volontaires pour lui permettre d'élargir le champ de ses activités.

34. **M. Seah** (Singapour), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que, étant d'avis que si elle a été une formule conjoncturelle indiquée pendant la pandémie de COVID-19, la formation en ligne ne doit pas remplacer celle dispensée en présentiel, l'ASEAN se félicite de voir que le Secrétariat organise de nouveau ses activités de formation en présentiel, en particulier les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, qui viennent offrir aux participants l'occasion d'approfondir leur connaissance du droit international et favoriser les débats approfondis sur la matière et les relations amicales et la coopération entre États.

35. L'ASEAN prend note des activités menées par la Division de la codification, en particulier de ce qu'elle fait pour soutenir les réseaux d'anciens participants aux programmes de formation dispensés au titre du Programme d'assistance, notamment en leur organisant, sur le site de la Médiathèque, des séances interactives en ligne autour de conférences diverses et en leur proposant en ligne un fond de matériaux et de publications sur le droit international. Elle est convaincue que ce fonds sera un outil utile pour les participants aux programmes de formation. La Médiathèque s'est révélée une ressource importante pour les pays en développement, dont ceux de l'ASEAN, laquelle souhaite vivement la voir continuer de se développer.

36. Souscrivant fortement à l'idée de faire financer les activités du Programme d'assistance sur le budget ordinaire de l'ONU, l'ASEAN engage les États Membres à verser des contributions volontaires, le but étant de permettre au Programme d'élargir encore et de multiplier ses activités, et félicite les États Membres qui l'ont fait et redit son adhésion et son soutien constants au Programme d'assistance.

37. **M. Laursen** (Danemark), s'exprimant au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), juge essentiel d'asseoir la coopération internationale sur la légalité, l'objectif étant de s'attaquer aux problèmes tels que le réchauffement climatique, la perte de la biodiversité, la pauvreté et les conflits. Relevant que cette coopération a produit en 2023 des résultats positifs, singulièrement l'adoption de l'Accord se rapportant à la Convention sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de juridiction nationale et la Convention de Ljubljana-La Haye pour la coopération internationale en matière d'enquête et de poursuite du crime de génocide,

des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et autres crimes internationaux, l'intervenant estime que le moment est venu de redoubler d'efforts pour promouvoir le respect du droit international et l'ordre international fondé sur la légalité, qui sont largement tributaires du professionnalisme et de la volonté des personnes agissant au nom d'États.

38. Ayant permis à des générations de juristes, de magistrats et de diplomates du monde entier d'approfondir leur science du droit international, et ce dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale, le Programme d'assistance concourt grandement depuis 1965 à la réalisation des buts des Nations Unies en proposant aux universitaires et praticiens des cours de formation et autres ressources de haute qualité en droit international.

39. Les pays nordiques félicitent la Division de la codification pour l'activité constante qu'elle apporte à l'exécution de sa mission en relation avec le Programme d'assistance. Ils se félicitent de la voir continuer d'enrichir la Médiathèque, outil inestimable qui permet de dispenser gratuitement une formation en ligne de qualité à des personnes et des institutions du monde entier, et entreprendre d'ouvrir les portes de la Médiathèque à des personnes et organisations ayant un accès limité à Internet. La pandémie de COVID-19 qui a conduit l'Organisation à adopter rapidement la formule de la formation en ligne est venue mettre en évidence tout l'intérêt des ressources de la Médiathèque. Les pays nordiques félicitent les États Membres qui ont versé des contributions volontaires au Programme et engagent tous les États à envisager de faire de même, afin de lui permettre de continuer de mener et d'élargir ses activités.

40. **M. Seah** (Singapour) dit que, étant un ferme partisan du Programme d'assistance, qui contribue à faire mieux connaître et respecter le droit international, son pays se félicite de voir le Programme dispenser de nouveau ses cours de formation en présentiel, la formule présentant l'intérêt d'offrir aux participants l'occasion de procéder à discussions et à des échanges approfondis, même si les programmes de formation et les ressources proposés en ligne conservent tout leur intérêt. Voyant dans la Médiathèque une ressource inestimable qui vient proposer gratuitement à ses usagers un fonds de matériaux historiques et modernes de droit international, la délégation singapourienne se félicite de ce qui est fait pour réaménager le site Web de la Médiathèque. Elle se félicite de l'initiative prise par la Division de la codification d'effectuer une mission d'enregistrement au Palais de la Paix à La Haye. Elle estime que la Division pourrait étoffer encore la Médiathèque en procédant à l'enregistrement de

vidéoconférences, dont l'intérêt serait de permettre d'élargir le champ des matières couvertes par la série de conférences, y compris celle des miniconférences, et d'élargir la diversité de représentation linguistique et géographique parmi les conférenciers. La Division pourrait également envisager d'user des réseaux sociaux pour s'ouvrir au plus grand nombre et de se servir de podcasts pour démythifier le droit international et susciter encore plus l'intérêt du public pour la matière.

41. Singapour continue de concourir à l'enseignement, à l'étude, à la diffusion et à une plus large compréhension du droit international en prenant l'initiative d'activités de renforcement des capacités. Le Programme de coopération singapourien a par exemple organisé en 2023 des cours sur le droit de la mer et la propriété intellectuelle, qui ont été pour 60 participants l'occasion d'approfondir leur science de ces matières, l'Université nationale de Singapour ayant de son côté tenu la cinquième édition du Programme d'études supérieures de l'académie de droit de l'ASEAN. Singapour a récemment accueilli la conférence de l'académie de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international qui a été l'occasion d'organiser à l'intention de responsables gouvernementaux des ateliers de renforcement des capacités consacrés à la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation. La délégation singapourienne se félicite de l'occasion qui lui a été offerte de siéger en qualité de membre au Comité consultatif pendant la période de quatre ans qui a pris fin le 31 décembre 2023.

42. **M<sup>me</sup> Patton** (États-Unis d'Amérique), jugeant fondamentale l'œuvre accomplie par la Division de la codification pour mener à bien les activités du Programme d'assistance tendant à favoriser la compréhension du droit international, retient, au nombre des activités s'inscrivant dans le cadre du Programme, les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes comme étant instructifs, opportuns et pratiques, la masse des candidatures qu'ils suscitent venant renseigner sur la forte demande de formation de cette qualité. En outre, le volume croissant des matériels pédagogiques de qualité que la Médiathèque propose à près de 3 millions de visiteurs renseigne sur l'audience du Programme.

43. En leur qualité de membre du Comité consultatif, les États-Unis félicitent les États Membres qui ont versé de généreuses contributions en espèces et en nature à titre d'appui aux activités du Programme, concourant ainsi à faire mieux connaître le droit international dans le monde et à consolider la paix et la sécurité internationales.

44. **M<sup>me</sup> Matos** (Portugal) dit que la délégation portugaise accueille favorablement les recommandations touchant la mise en œuvre du Programme d'assistance, tel qu'il résulte du rapport du Secrétaire général (A/78/514), et constate en s'en réjouissant que l'Organisation a réussi à atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le Programme. Elle estime que si l'on s'accorde à reconnaître que le Programme contribue à faire mieux connaître le droit international et que la demande des activités de formation et ressources qu'il propose va en augmentant, il est capital que les États continuent d'œuvrer à en faire connaître l'existence, les initiatives et les ressources par le monde universitaire et les responsables gouvernementaux.

45. Le Portugal félicite le Bureau des affaires juridiques pour le travail remarquable qu'il accomplit pour diffuser le droit international et rationaliser l'utilisation des ressources administratives et financières, notamment en gérant et en étoffant la Médiathèque à moindres frais. La pandémie de COVID-19 étant venue démontrer l'intérêt que les outils d'apprentissage à distance présentent pour l'individu, les communautés et les nations et leur utilité s'agissant d'éliminer les inégalités, il est important de continuer d'utiliser à bon escient ces outils, singulièrement la Médiathèque, ce qui viendrait favoriser le brassage des idées sur les plans numérique, linguistique et géographique.

46. La délégation portugaise se réjouit que l'Assemblée générale ait une fois de plus décidé de financer le Programme sur le budget ordinaire, même si ces crédits ne suffiraient pas à couvrir les dépenses afférentes audit Programme. Sans méconnaître l'apport que constituent les contributions volontaires, elle juge que l'Organisation gagnerait à réfléchir à de nouvelles et ingénieuses formules de financement, par exemple celle qui consisterait à établir des partenariats avec des organisations non gouvernementales, des universités, des instituts de recherche et des cabinets d'avocats. En tant que membre du Comité consultatif, le Portugal continuera de concourir à la diffusion du droit international comme moyen de bâtir la société juste, libre et pacifique envisagée par la Charte des Nations Unies.

47. **M. Diome** (Sénégal) se félicite de ce que le Secrétariat ait pu dispenser les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes, relevant en particulier le succès du cours régional pour l'Afrique enrichi des interactions avec le Bureau du Conseiller juridique de l'Union africaine. Les cours régionaux auxquels prennent part d'éminents

spécialistes et praticiens du droit participent grandement au renforcement des capacités dans un esprit de partage qui tire profit de la diversité des cultures juridiques et des langues qui en sont en partie les vecteurs. À cet égard, la délégation sénégalaise se félicite également de ce que le Programme de bourses de perfectionnement en droit international s'est tenu en langue française à La Haye en août 2023 et de ce que le Bureau a organisé une séance de discussions interactives en ligne à l'intention d'anciens participants aux programmes de formation.

48. Le droit international devenant de plus en plus complexe, il est plus que jamais important de ne ménager aucun effort pour promouvoir et diffuser la matière sur tous les continents, sous toutes formes de support et dans toutes les langues officielles de l'Organisation. La délégation sénégalaise se réjouit de ce que le Bureau continue de développer la Médiathèque, qui contribue à l'ouverture et au partage du savoir. En coopération avec le Bureau des affaires juridiques et la France, le Sénégal a accueilli un atelier sous-régional de droit international organisé à l'intention des pays francophones d'Afrique de l'Ouest, qui a été pour les participants l'occasion de discuter avec les représentants des différentes entités du Bureau de sujets tels que le droit de la mer, le droit et la pratique conventionnels et les privilèges et immunités des fonctionnaires des Nations Unies.

49. **M. Delgado** (Mexique), jugeant le droit à l'éducation essentiel pour le plein épanouissement de la personne, le développement durable de l'État et la réalisation de la paix et du bien-être dans l'intérêt de tous, estime plus important que jamais d'œuvrer à diffuser et à faire comprendre le droit international en tant que mécanisme de règlement pacifique des différends. Membre du Comité consultatif et partisan de l'enseignement du droit international en tant qu'outil essentiel pour réaliser la paix, favoriser le développement durable et protéger les droits humains, le Mexique organise périodiquement sur le plan interne des activités, dont des séminaires, des ateliers et des concours de plaidoiries sur toute l'étendue du pays, le but en étant de vulgariser le droit international.

50. Le Mexique voit dans les cours régionaux de droit international et le Programme de bourses de perfectionnement en droit international des ressources de grande valeur, en ce qu'ils offrent à des étudiants, des fonctionnaires et des praticiens du droit du monde entier l'occasion d'acquérir la science nécessaire pour promouvoir le développement du droit international. La délégation mexicaine se félicite en particulier de la tenue du cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago en mai



2023. Fidèle à sa politique étrangère féministe, le Mexique a été représenté par des femmes à tous les cours et programmes de bourses du Programme d'assistance en 2023. Soulignant l'importance de la Médiatique, la délégation mexicaine fait remarquer que son podcast pourrait aider à susciter de l'intérêt pour le droit international, en particulier chez les jeunes générations. Elle accueille favorablement la publication des volumes 25 et 26 de la *Série législative des Nations Unies*, qui vient rehausser le prestige de la Commission du droit international et favoriser le développement progressif et la codification du droit international.

51. La délégation mexicaine redit qu'il faut continuer d'œuvrer à réaliser la parité des sexes et une représentation géographique plus équilibrée parmi les participants aux programmes et dans la confection de leur contenu, l'accent devant être mis sur le multilinguisme, étant d'avis que pour dégager des solutions, on gagnerait à s'attacher à rapprocher les différentes régions et traditions juridiques dans l'intérêt de la diversité.

52. **M<sup>me</sup> Botero Prieto** (Colombie), se félicitant de ce que le Secrétariat a fait pour permettre au Programme d'assistance de reprendre le cours normal de ses activités, notamment de dispenser de nouveau en présentiel des formations dans le cadre des cours régionaux de droit international des Nations Unies et du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, remercie la Division de la codification d'avoir continué de proposer des programmes d'apprentissage continu aux anciens participants aux programmes et de mettre à jour les sites Web de la Médiathèque et du Programme d'assistance.

53. La délégation colombienne encourage la Division de la codification à continuer d'œuvrer à équilibrer la représentation des sexes et à assurer la représentation des différents traditions juridiques et disciplines universitaires et professionnelles parmi les participants et les conférenciers, jugeant essentiel de faire une place à des voix nouvelles dans le droit international, le but étant de combattre les stéréotypes et de mieux rendre compte de la plus grande hétérogénéité du corps des spécialistes et enseignants.

54. La Colombie, qui attache une grande importance au Programme d'assistance et entend contribuer plus directement à ses activités, souhaiterait voir attribuer l'un des cinq sièges vacants du Comité consultatif à la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Vu la récente actualité mondiale, il est de plus en plus important d'œuvrer à l'enseignement, à l'étude, à la diffusion et à une plus large compréhension du droit international. Étant donné la contribution essentielle qu'elle apporte en favorisant l'état de droit dans l'ordre

tant interne qu'international, la Colombie est favorable à toute initiative tendant à renforcer le Programme d'assistance.

55. **M. Nouh** (Égypte), estimant que les activités du Programme d'assistance contribuent grandement à l'entreprise de défense du droit international, juge bon de féliciter le Bureau des affaires juridiques pour ce qu'il fait pour mener à bien ces activités, notamment en organisant des cours de formation et programmes de bourses et en diffusant des matériaux et publications de droit international. Le cours régional de droit international pour l'Afrique a profité aux pays africains, leur ayant permis de renforcer leurs capacités et de se doter des cadres juridiques nécessaires en la matière. Estimant toutefois nécessaire de revoir et de moderniser le contenu de ces cours pour les adapter à l'évolution de la vie internationale, la délégation égyptienne se félicite des diverses initiatives du Programme d'assistance tendant à faire connaître diverses branches du droit international.

56. **M<sup>me</sup> Arumpac-Marte** (Philippines), remerciant la Division de la codification de continuer de mener à bien le Programme d'assistance, fait savoir que des ressortissants philippins ont participé à diverses activités du Programme, notamment au cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, qui ont permis aux pays de renforcer leurs capacités et de bâtir, aux niveaux national et régional, de solides réseaux dans la sphère du droit international. Les Philippines ayant également pris part au Programme de bourses de perfectionnement en droit international, la délégation philippine se félicite de la contribution apportée par des partenaires, notamment l'Académie de droit international de La Haye, qui a prêté un concours essentiel au Programme, activités dont ont bénéficié nombre de participants, y compris des ressortissants de pays en développement. La délégation philippine est l'une de celles qui parrainent la manifestation parallèle que l'Académie de droit international de La Haye envisage d'organiser au Siège de l'ONU sur le sujet intitulé « Règlement pacifique des différends : les indispensables cours du Palais de la Paix ».

57. La délégation philippine constate en s'en félicitant que les conférences et les matériaux juridiques connexes consacrés au droit international offerts par la Médiathèque vont en se diversifiant. Elle exprime l'espoir que les postes à temps plein prévus au budget-programme pour 2024 viendront permettre d'enrichir, de diffuser et d'entretenir les ressources de la Médiathèque. Elle soutient également toutes initiatives tendant à réaliser l'équilibre des sexes et à élargir la diversité des traditions juridiques représentées par les universitaires et praticiens participant aux conférences.

Pour favoriser une plus grande diversité linguistique, le Secrétariat pourrait organiser dans d'autres régions des missions d'enregistrement de conférences comme celle effectuée à La Haye et les faire coïncider avec des rencontres consacrées au droit international, telles que celles de la Société asiatique de droit international.

58. Les Philippines félicitent la Division de la codification pour ses activités de publication, le remerciant de diffuser en ligne des publications et informations juridiques, tout en relevant que les documents sur support papier restent utiles pour les États en développement. Mesurant l'importance et la contribution du Programme à la promotion et à la défense de l'état de droit dans l'ordre tant interne qu'international, les Philippines entendent continuer d'apporter leur concours au Programme d'assistance, notamment aux fonds de contributions volontaires y relatifs.

59. **M<sup>me</sup> Ma Yanbo** (Chine), faisant remarquer que le Programme d'assistance concourt puissamment à favoriser l'enseignement, l'étude et l'application du droit international, à aider les pays en développement en particulier à renforcer leurs capacités en ce domaine et à codifier le droit international, dit que la Chine se félicite de voir le Secrétariat continuer d'exécuter les activités du Programme, en particulier de dispenser de nouveau des cours de formation en présentiel. La Chine, qui attache une grande importance à l'enseignement et à l'étude du droit international, a toujours accompagné le Programme dans l'exécution de ses activités, notamment en lui apportant son concours financier, le Gouvernement chinois ayant promis de verser une contribution de 27 000 dollars au titre du Programme en 2023.

60. La Chine aide des pays africains et asiatiques à renforcer leurs capacités, notamment à la faveur de projets de coopération et de programmes d'échange et de recherche. Elle a ainsi organisé récemment une session de formation à laquelle ont pris part des participants venus de 40 pays d'Asie et d'Afrique, ainsi que des représentants de l'Union africaine et de l'ASEAN. Elle entend coopérer avec d'autres pays à apporter un concours au Programme, en contribuant à l'enseignement, à l'étude et à la diffusion du droit international et en aidant les pays en développement à se donner les moyens de leur ambition dans le domaine du droit international.

61. **M<sup>me</sup> Motsepe** (Afrique du Sud) dit que son pays reconnaît que les activités menées dans le cadre du Programme d'assistance concourent grandement à faire comprendre le droit international, les cours régionaux de droit international des Nations Unies étant d'un grand intérêt pour des responsables gouvernementaux

de pays en développement et de pays développés. La délégation sudafricaine félicite la Division de la codification d'avoir entrepris de mettre en œuvre des mesures d'économie touchant le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international, le but étant d'augmenter le nombre de bourses disponibles.

62. L'Afrique du Sud voit dans la Médiathèque un outil de valeur inestimable aux fins de l'étude, de la recherche et de la diffusion du droit international et souhaiterait en voir étoffer les archives. Elle remercie la Division de la codification d'avoir publié son *Manuel de droit international*, ressource essentielle pour l'enseignement du droit international exploitée par les établissements universitaires du monde entier, singulièrement des pays en développement. Entendant continuer de soutenir le Programme, l'Afrique du Sud exhorte les autres États Membres à verser des contributions volontaires à titre d'appui au Programme et remercie ceux qui ont déjà contribué à son succès.

63. **M. Mohammed** (Soudan) déclare que la délégation soudanaise, qui attache une grande importance au Programme d'assistance, sait gré à la Division de la codification de ce qu'elle fait pour mener à bien les activités du Programme, en particulier le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies. Pour elle, il est clair que le Programme d'assistance a aidé à faire connaître les principes et finalités du droit international aux étudiants, praticiens du droit et diplomates et aidé également les États Membres à mettre leurs textes de loi internes en conformité avec les principes et prescriptions du droit international. La Médiathèque contribue utilement à mettre des matériels pédagogiques à la disposition des établissements et des étudiants.

64. La délégation soudanaise remercie la Division de la codification et ses partenaires, y compris les organisations régionales, d'avoir dispensé les cours régionaux de droit international. Sachant spécialement gré à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Union africaine d'avoir organisé avec succès le cours régional pour l'Afrique, elle se réjouit de voir le Secrétariat reprendre l'exécution d'activités interrompues par la pandémie de COVID-19. La délégation soudanaise exprime l'espoir de voir doter le Programme d'assistance des moyens financiers plus consistants pour lui permettre de continuer de dispenser les cours régionaux de droit international qui, vu leur caractère interactif, sont pour les participants l'occasion d'échanger des données d'expérience, ce qui vient renforcer la coopération régionale.

65. Le Soudan, qui continue de verser des contributions à titre d'appui au Programme, engage tous les États Membres à veiller à donner au Programme les moyens de sa vocation ainsi qu'à apporter un plus grand concours à l'Institut africain de droit international, l'objectif étant de lui permettre de contribuer plus largement à l'entreprise de diffusion du droit international.

66. **M<sup>me</sup> Tran Thi Phuong Ha** (Viet Nam), qualifiant le droit international de pierre angulaire de la paix et de la coopération, de la stabilité, de l'ordre et de la justice dans la sphère internationale, qui vient offrir un cadre juridique pour le règlement des différends et favoriser le développement, juge essentiel d'en assurer la diffusion, notamment à la faveur du Programme d'assistance, l'objectif étant non seulement d'aider les États à renforcer leurs capacités dans ce domaine, mais également d'aider chacun à mieux appréhender les problèmes soulevés par le droit international contemporain. La délégation vietnamienne se félicite de ce que le Programme dispense de nouveau en présentiel ses cours de formation qui viennent favoriser l'enseignement du droit international, servir d'outil aux juristes, universitaires et responsables politiques et susciter des relations amicales et la coopération entre participants. Elle sait gré à la Division de la codification de la diligence qu'elle met à enrichir le fonds de matériels pédagogiques et de recherche de la Médiathèque, qui sont de grande utilité pour les juristes, les étudiants et tous autres individus désireux d'approfondir leur connaissance du droit international, et à les diffuser par le biais de divers podcasts.

67. La délégation vietnamienne se félicite du rôle que joue la Cour permanente d'arbitrage et ses diverses antennes nationales, qui proposent à des praticiens gouvernementaux une précieuse formation au règlement des différends. Grâce à ses programmes et ressources de formation spécialisés, la Cour permanente d'arbitrage a aidé des fonctionnaires, des diplomates et des praticiens du droit à approfondir sensiblement leur science du droit international, préparant ainsi les États à naviguer avec plus d'efficacité et d'efficience les méandres des litiges internationaux. Enfin, ferme partisan du Programme d'assistance, le Viet Nam attend avec intérêt de le voir prendre encore de l'ampleur et invite le Secrétariat à continuer de l'enrichir et d'en mener à bien les activités.

68. **M. Nyanid** (Cameroun) remercie la Division de la codification pour ce qu'elle fait pour exécuter le Programme d'assistance, étant d'avis que si le Programme de bourses de perfectionnement en droit international reste une offre de qualité, il faudrait augmenter le nombre de bourses offertes à ce titre. Il faudrait suppléer la carence de l'injustifiable non-

représentation des Africains parmi les membres du corps enseignant et les praticiens du droit qui interviennent notamment à l'occasion des cours d'été de l'Académie de droit international de La Haye et des cours régionaux de droit international des Nations Unies.

69. La délégation camerounaise se félicite de la reprise des cours régionaux de droit international. Elle se réjouit de constater que plus nombreux ont été les participants au cours régional pour l'Afrique tenu à Addis-Abeba et que ces participants se sont vu offrir diverses facilités sous forme de bourses et de prise en charge des frais de participation. Elle estime que le Secrétariat pourrait poursuivre cette entreprise, notamment en organisant ces cours dans d'autres pays africains, l'Institut des relations internationales du Cameroun, par exemple, pouvant accueillir ces cours. Il pourrait également envisager d'étendre ces cours à d'autres sujets tels que les zones grises du droit international et l'application du droit international dans l'espace et l'intelligence artificielle. Il conviendrait donc de faire une place dans le Programme d'assistance à un volet *think tank* ayant vocation à traiter des problématiques nouvelles du droit international.

70. La délégation camerounaise estime que, venant offrir à moindre frais un complément majeur aux actions de formation classiques, la formation en ligne proposée par la Médiathèque peut avoir uniquement valeur d'appoint, étant donné la fracture numérique, l'instabilité de l'offre d'énergie dans certaines régions et le caractère irremplaçable des échanges interpersonnels. La Division de la codification voudra peut-être envisager d'adopter une approche clinique de l'enseignement du droit international, qui consisterait à charger des équipes d'étudiants de traiter des cas pratiques spécifiques sous la supervision directe de professeurs et de praticiens du droit.

71. La délégation camerounaise salue la création de réseaux d'anciens participants aux programmes de formation en application de la résolution 73/201 de l'Assemblée générale. Elle estime que, bien conçue, cette formule permettrait d'enrichir ces réseaux et d'offrir aux bénéficiaires de ces formations et à l'ONU un outil très performant de valorisation de ces formations. Elle salue l'aménagement d'un espace d'interaction en ligne à l'intention des anciens participants aux programmes et suggère de mettre en place un espace de collaboration numérique où les membres pourraient renseigner sur leur parcours académique ou professionnel.

72. La délégation camerounaise exprime l'espoir de voir multiplier les initiatives comme celle de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le

droit international qui, en permettant à de jeunes apprenants de réaliser leurs rêves, viendraient aider à bâtir une communauté de juristes avisés. Elle remercie les États Membres qui ont déjà versé des contributions volontaires au titre du Programme d'assistance et engage les autres États Membres, les organisations, institutions et particuliers à verser des contributions en espèce et en nature à titre d'appui au Programme. Étant donné la raréfaction des ressources et les restrictions et coupes budgétaires, la délégation camerounaise se félicite de ce que cette activité soit financée sur le budget ordinaire et préconise d'accroître cette enveloppe de crédits.

73. **M<sup>me</sup> Lito** (Royaume-Uni) dit que la délégation britannique sait gré à la Division de la codification de ce qu'elle a fait au cours de l'année précédente pour mener à bien les activités du Programme d'assistance qui contribue grandement à lui permettre de dispenser une formation en droit international et de vulgariser la connaissance de la matière dans le monde entier et d'aider les pays à participer véritablement aux travaux de cadres et d'instances multilatéraux et, ce faisant, de contribuer véritablement à asseoir l'état de droit et de favoriser des relations amicales entre États et de renforcer la paix et la sécurité internationales.

74. Le Royaume-Uni entend continuer de verser des contributions volontaires à titre d'appui au Programme d'assistance, en particulier au Séminaire de droit international, à la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer, au fonds d'affectation spéciale pour la Commission des limites du plateau continental et au Programme relatif aux *Judicial Fellows* de la Cour internationale de Justice et encourage également les autres États à continuer de lui apporter leur concours.

75. **M. Ganou** (Burkina Faso) déclare que depuis sa création en 1965, le Programme d'assistance contribue grandement à faire mieux connaître le droit international en tant que moyen de renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Outil de promotion du multilatéralisme, le Programme est venu favoriser les relations amicales et la coopération entre États et jouer un rôle fondamental s'agissant d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans les domaines du droit international et de l'état de droit.

76. Au fil des années, le Programme d'assistance s'est amélioré, ayant notamment diversifié ses bénéficiaires, conférenciers, supports et sujets d'étude. À cet égard, la délégation burkinabé se félicite de voir continuer de s'enrichir et de se moderniser la Médiathèque, source inestimable de connaissances et d'apprentissage au profit des juristes du monde entier.

77. La délégation burkinabé exprime sa reconnaissance aux États Membres, universités, fondations et organisations qui ont contribué à financer le Programme, ainsi qu'aux États et institutions qui accueillent le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international. Elle invite tous les États Membres à s'investir davantage dans cette entreprise en aidant à financer le Programme afin d'en assurer la pérennité et l'expansion. Elle estime indispensable de doter le Programme de ressources prévisibles pour lui permettre de s'ouvrir à un plus grand nombre de candidats et de se diversifier encore tout en restant fidèle au multilinguisme et ouvert à l'innovation. Pour gagner en efficacité, le Programme devrait également envisager d'organiser des programmes d'assistance technique spécifiques et des missions d'appui technique à l'intention des pays qui en ont le plus besoin, l'objectif étant de les aider à renforcer les capacités de leurs services juridiques chargés du régime conventionnel international.

78. **M. Khokar** (Pakistan), rappelant que voici plus d'un demi-siècle que le Programme d'assistance, ressource de valeur inestimable, contribue à faire connaître le droit international, ayant formé d'innombrables juristes, particuliers et anciens participants dans le monde entier, juge essentiel non seulement de reconnaître que le Programme a atteint ses objectifs, mais également de lui donner les moyens de sa vocation pour l'avenir, quand on sait qu'il contribue fondamentalement au maintien de la paix et de la sécurité internationales et, partant, à la réalisation des principes des Nations Unies.

79. Le Secrétariat pourrait enrichir et élargir encore les services offerts par la Médiathèque en lui affectant des ressources supplémentaires, le but étant de vulgariser et de faire mieux connaître le droit international par le plus grand nombre. Il devrait organiser des cours de formation et des séminaires régionaux, l'objectif étant d'envisager les systèmes juridiques dans leur spécificité et de permettre ainsi au public de mieux appréhender les traditions juridiques et les optiques culturelles dans leur diversité et de promouvoir l'esprit d'ouverture et de coopération dans la vie internationale.

80. La délégation pakistanaise sait gré à la Division de la codification du dévouement qu'elle apporte à l'exécution du Programme. Elle invite l'Organisation à doter le Programme de crédits supplémentaires afin de lui permettre d'ouvrir ses portes à un plus large éventail de candidats et de mieux équilibrer la représentation des régions géographiques dans le choix des candidats à admettre à ses programmes et, partant, de contribuer à



asseoir l'ordre international sur la légalité et de promouvoir la paix, la justice et les droits humains dans le monde entier.

81. **M<sup>me</sup> Sresthaputr** (Thaïlande) exprime l'avis que l'on ne saurait exagérer l'importance du Programme d'assistance, singulièrement pour les pays en développement, rappelant que les activités, notamment les bourses, cours de formation et ressources en ligne concernant le droit international qu'il propose sont d'une grande utilité pour les participants, les étudiants et le public. Le Programme met en lumière les règles et principes qui gouvernent le système de droit international, contribue à asseoir l'état de droit dans l'ordre tant interne qu'international, favorise les relations amicales entre États et concourt au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

82. Réaffirmant son plein appui au Programme, la Thaïlande se félicite en particulier de l'organisation des cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes, qui sont pour des praticiens originaires de pays en développement une occasion inestimable d'apprendre, de se constituer en réseaux et d'échanger des pratiques exemplaires concernant le droit international. Fière d'avoir contribué à organiser le cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique, la Thaïlande se réjouit de pouvoir continuer de collaborer avec le Bureau des affaires juridiques à cet égard.

83. La délégation thaïlandaise sait gré à la Division de la codification de ce qu'elle fait pour améliorer les ressources en ligne de la Médiathèque, y compris les podcasts, et lui permettre ainsi d'atteindre le plus grand nombre et de permettre au Programme de réaliser l'objectif qu'il s'est fixé de vulgariser le droit international et de le rapprocher du plus grand nombre. À cet égard, la Thaïlande encourage vivement le Secrétariat à faire appel aux moyens technologiques et à Internet pour faire connaître le droit international. Sans nier les avantages qu'offre la formation en présentiel, la délégation thaïlandaise estime que les actions de formation et de renforcement des capacités en ligne présentent l'intérêt de donner à tous accès au savoir, de sorte que nul ne soit laissé pour compte.

84. En sa qualité d'observatrice auprès du Comité consultatif, la Thaïlande estime que les États Membres étant plus enclins à apporter leur contribution au Programme, le Comité consultatif gagnerait à s'ouvrir à la participation active d'un plus grand nombre de membres.

85. **M<sup>me</sup> González López** (El Salvador) dit que la délégation salvadorienne sait gré à la Division de la

codification de ce qu'elle fait pour mener à bien les activités du Programme d'assistance, notamment en établissant des publications et en élaborant et à jour les contenus de la Médiathèque, et fait observer que la formation de capacités humaines, scientifiques, technologiques et autres, y compris dans le domaine du droit international, opère comme un catalyseur et est essentiel pour le développement durable de pays et régions. Aussi la délégation salvadorienne tient-elle à remercier les États Membres qui ont versé des contributions financières venues renforcer les cours régionaux de droit international des Nations Unies, en particulier pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dont ont bénéficié des responsables gouvernementaux salvadoriens.

86. La délégation salvadorienne recommande au Secrétariat de continuer de donner à la Division des moyens propres à lui permettre de recruter des conférenciers spécialisés dans différentes branches du droit international et d'assurer la représentation de toutes les régions dans l'exécution de ses activités et appuie toutes initiatives tendant à assurer l'équilibre des sexes et une équitable représentation géographique parmi les participants.

87. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et la Médiathèque ont permis de former des responsables gouvernementaux appartenant à différentes traditions juridiques et régions. La délégation salvadorienne constate en s'en félicitant que la Médiathèque traite d'un plus large éventail de sujets de droit international moderne, en restant attentive au principe du multilinguisme. Elle redit son attachement au Programme d'assistance et son souhait de devenir membre du Conseil consultatif.

88. **M<sup>me</sup> Essaias** (Érythrée), rappelant que voici plus d'un demi-siècle que l'ONU l'exécute comme activité essentielle en vue de faire mieux connaître le droit international, l'objectif étant non seulement de consolider la paix et la sécurité internationales, mais également de favoriser des relations amicales et la coopération entre États, dit que son pays mesure toute l'importance du rôle que le Programme d'assistance joue s'agissant d'œuvrer à fait connaître le droit international, surtout par les fonctionnaires d'échelon intermédiaire, les juristes et les étudiants de pays en développement. Outre les cours régionaux organisés en Éthiopie, dont l'Érythrée a tiré parti, la délégation érythréenne se félicite du fait que le Secrétariat ait récemment organisé en Érythrée des cours consacrés à des problématiques du droit international moderne, telles que le droit de la mer. La série de miniconférences de la Médiathèque est une importante source d'informations sur le droit international, en particulier



pour les représentants de pays justifiant de connaissances en droit infimes ou rudimentaires.

89. Le droit international ne cessant d'évoluer et devenant de plus en plus complexe, les États et les établissements universitaires en particulier doivent se doter d'un corps plus diversifié de juristes spécialisés dans différentes branches du droit international. L'Érythrée est convaincue que les activités du Programme d'assistance qui pourraient être de quelque utilité à cet égard, doivent continuer d'être financées sur le budget ordinaire et bénéficier du concours des États Membres, d'organisations internationales et régionales, d'universités et autres institutions.

90. **M<sup>me</sup> Dime Labille** (France) dit l'attachement de son pays au Programme d'assistance qu'il entend continuer d'aider à exécuter ses activités, y voyant un outil précieux en ce qu'il vient promouvoir l'état de droit et la coopération entre États en œuvrant à diffuser le droit international. Estimant qu'il vient répondre à une demande croissante de formation et d'accès aux ressources du droit international, la France a versé à titre d'appui audit Programme une contribution volontaire d'un montant de 70 000 euros.

91. La délégation française félicite la Division de la codification pour l'œuvre essentielle qu'elle accomplit et se félicite de voir dispenser de nouveau en présentiel les activités de formation, dont les cours régionaux de droit international des Nations Unies et le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, ces actions de formation étant pour les participants l'occasion non seulement d'approfondir leurs connaissances en droit international, matière de plus en plus complexe, mais également de bâtir des réseaux durables entre eux. La délégation française encourage le Secrétariat à augmenter le nombre de bourses octroyées au titre des programmes de formation.

92. La délégation française se réjouit de ce que le Secrétariat fait pour équilibrer la représentation des hommes et des femmes parmi les participants et les conférenciers, l'équilibre géographique, la diversité linguistique et la représentation des principaux systèmes juridiques devant également se traduire dans le choix des conférenciers et des participants. Elle invite la Division de la codification à continuer d'entreprendre de publier de la documentation et d'enrichir la Médiathèque et le site Web du Programme d'assistance, la série des miniconférences donnant accès en ligne à des exposés d'éminents juristes sur des sujets fondamentaux constituant un atout à cet égard. Enfin, la délégation française invite les États qui en ont les moyens à verser des contributions volontaires aux fins du financement du Programme d'assistance.

93. **M<sup>me</sup> Abd Karim** (Malaisie), disant l'impératif de mieux comprendre le droit international, socle des relations interétatiques, pour l'appliquer comme il se doit, exprime l'avis que l'on ne saurait de ce fait exagérer l'intérêt des activités du Programme d'assistance. Le Programme a grandement contribué à vulgariser le droit international, les divers cours de formation organisés dans le cadre dudit Programme, dont le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies continuant de susciter une forte demande. La délégation malaisienne se félicite de ce que le Programme dispense de nouveau ses cours de formation en présentiel et de ce que le Secrétariat ait entrepris de mieux équilibrer la parité des sexes et la représentation des régions parmi les bénéficiaires du Programme d'assistance et encourage toutes initiatives tendant à ouvrir le Programme au plus grand nombre.

94. La délégation malaisienne félicite la Division de la codification pour ce qu'elle fait pour enrichir le fond de matériaux offerts par la Médiathèque, effectuer des missions d'enregistrement de conférences, produire la série de miniconférences et proposer les matériaux de droit dans autant de langues que possible. Elle juge important de veiller à offrir à autant de candidats que possible, y compris à ceux qui ne justifient que de connaissances rudimentaires ou infimes en droit international, la chance de bénéficier de formations tendant à promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et une plus large compréhension du droit international.

95. La délégation malaisienne engage les États à continuer de favoriser l'étude et la compréhension du droit international à l'échelon national et demeure partisane de continuer de financer le Programme d'assistance sur le budget ordinaire. En tant que membre du Comité consultatif, qui mesure la contribution que le Programme apporte à la promotion de l'état de droit, la Malaisie continuera de l'accompagner dans l'exécution de ses activités dans l'intérêt des générations présentes et futures.

96. **M<sup>me</sup> Conde** (Guinée) dit que depuis qu'il a été institué en 1965, le Programme d'assistance sert d'outil pour diffuser le droit international et, partant, réaliser les buts premiers de la Charte des Nations Unies et assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La délégation guinéenne sait gré au Bureau des affaires juridiques des efforts qu'il déploie inlassablement pour mener à bien le Programme d'assistance et, en particulier, à la Division de la codification de ce qu'elle fait pour exécuter les activités du Programme, dont les cours régionaux de droit international des Nations Unies et le Programme de

bourses de perfectionnement en droit international, la Médiathèque et la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer, les publications juridiques qu'elle produit venant également contribuer à former et à entretenir une grande communauté juridique internationale, l'objectif étant de promouvoir la recherche juridique et l'enseignement du droit international.

97. Le Programme d'assistance aide à renforcer le multilatéralisme en favorisant la coopération internationale et les relations amicales entre États. À cet égard, la délégation guinéenne se félicite de la création du réseau des anciens participants, qui vient contribuer encore à la réalisation de ces objectifs. La délégation guinéenne redit son adhésion au Programme d'assistance, qui facilite le renforcement des capacités, l'accès à l'information et la participation à l'élaboration d'instruments juridiques internationaux, en particulier de ressortissants de pays en développement.

98. La délégation guinéenne salue le rôle que le Comité consultatif joue en assurant le suivi des activités du Programme d'assistance, s'agissant en particulier de veiller à équilibrer la représentation des femmes et des hommes et à élargir la diversité culturelle dans les programmes de formation. Tout en remerciant le Comité consultatif d'avoir proposé de financer le Programme d'assistance sur le budget ordinaire, elle encourage les États à verser des contributions volontaires à titre d'appui à ses activités.

99. **M<sup>me</sup> Taye** (Éthiopie), faisant remarquer qu'un grand nombre de praticiens venus de 48 pays africains, ainsi que des représentants d'organisations telles que l'Union africaine, ont pris part au cours régional de droit international pour l'Afrique dispensé à Addis-Abeba depuis 2011, dit que son pays entend continuer d'apporter tout le concours nécessaire à l'administration et à l'organisation du Programme d'assistance, qui vient grandement favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international, renforcer le multilatéralisme et permettre aux praticiens de densifier leurs réseaux, et remercie les États Membres et les partenaires qui ont contribué financièrement au Programme.

100. Se félicitant de ce que le Secrétariat fait pour améliorer la Médiathèque, la délégation éthiopienne estime qu'il devrait œuvrer davantage à la faire connaître auprès d'utilisateurs potentiels, et ce en collaborant avec des universités et des établissements d'enseignement et de recherche, le but étant d'en ouvrir l'accès au plus grand nombre.

101. L'Assemblée générale ayant, dans sa résolution [68/110](#), encouragé la Division de la codification à

coopérer avec l'Institut africain de droit international, ce dernier a organisé en 2017 au Ghana un séminaire de droit international à l'intention des universités africaines grâce à l'aide et au concours financier du Secrétariat et à des contributions financières versées par la Chine, la Finlande, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, la Suède et l'Union africaine. Le deuxième séminaire n'ayant pu se tenir en Éthiopie comme prévu faute de moyens, l'Éthiopie juge important de renouer cette coopération et encourage le Secrétariat à réfléchir aux moyens de mobiliser le concours propre à permettre d'organiser ce deuxième séminaire en 2024.

102. **M. Skachkov** (Fédération de Russie), constatant en s'en félicitant que le Secrétariat organise de nouveau en présentiel les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, dit que son pays redit qu'il importe de veiller à l'égalité de représentation des différentes régions géographiques du monde à l'occasion du choix des participants et des conférenciers dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, ces bourses devant être octroyées aux candidats les plus méritants.

103. La délégation russe constate en s'en félicitant que le Secrétariat continue d'enrichir la Médiathèque de matériaux qui viennent mettre en lumière le droit international et aider à le vulgariser davantage. Elle exprime l'espoir qu'il continuera de proposer des matériaux sur support papier, spécialement aux bibliothèques universitaires des pays en développement. En tant que membre du Comité consultatif, la Fédération de Russie est prête à examiner toutes propositions de pays en développement de nature à permettre au Programme d'assistance d'atteindre ses objectifs, notamment en renforçant le potentiel des établissements d'enseignement supérieur des pays en développement. La délégation russe considère également que le Secrétariat pourrait réaménager le site Web du Programme d'assistance, l'objectif étant d'y fournir de plus amples informations sur les cours et bourses de formation et de permettre aux étudiants et conférenciers d'accéder facilement aux matériels pédagogiques.

*La séance est levée à 13 heures.*